

5 - REFERENTIELS

Article L6113-1 En savoir plus sur cet article... Créé par LOI n°2018-771 du 5 septembre 2018 - art. 31 (V)

« Les certifications professionnelles enregistrées au répertoire national des certifications professionnelles permettent une validation des compétences et des connaissances acquises nécessaires à l'exercice d'activités professionnelles. Elles sont définies notamment par un référentiel d'activités qui décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés, un référentiel de compétences qui identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui en découlent et un référentiel d'évaluation qui définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis. »

Le référentiel de compétences présenté ci-dessous se réfère à l'arrêté du 12 décembre 2014 relatif à la formation en ostéopathie (JORF n°0289 du 14 décembre 2014). Il est composé de 6 activités et 6 compétences (chacune de ces activités et compétences est détaillée dans le référentiel présenté ci-dessous).

Activités

- A.1 Accueil et information de la personne
- A.2 Recueil d'informations nécessaires à l'élaboration du projet d'intervention de l'ostéopathe
- A.3 Intervention ostéopathique
- A.4 Organisation des activités et gestion de l'information
- A.5 Gestion d'un cabinet
- A.6 Veille professionnelle et formation continue

Compétences

- C.1 Evaluer une situation et élaborer un diagnostic ostéopathique
- C.2 Concevoir et conduire un projet d'intervention ostéopathique
- C.3 Réaliser une intervention ostéopathique
- C.4 Conduire une relation dans un contexte d'intervention ostéopathique
- C.5 Analyser sa pratique professionnelle et traiter des données scientifiques et professionnelles
- C.6 Gérer un cabinet

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
A.1 Accueil et information de la personne A.1.1 : Accueil de la personne	C.4.1 : Accueillir et écouter la personne et son entourage, en prenant en compte la demande et le contexte	Evaluation écrite et analyse d'une situation de communication dans un contexte d'intervention. Consultations réalisées sur un patient par l'étudiant au sein de la clinique de l'établissement de formation dédiée à l'accueil des patients, et sur des terrains de formation clinique externe, encadrées et évaluées par des enseignants ostéopathes, de plus de cinq années d'expérience professionnelle, et formalisées dans le livret de formation pratique clinique ostéopathique.	Toutes les informations nécessaires sur les caractéristiques de la personne et sa situation sont recueillies. Le choix des informations est pertinent. Les informations sont priorisées. Une attention est portée à la personne. La communication prend en compte l'expression et le contexte de vie de la personne. Le langage professionnel et les modes de communication (verbal, non verbal) sont adaptés à la personne. La posture professionnelle est adaptée à la relation et vise au respect de la personne La situation relationnelle est analysée en fonction des personnes du contexte Les besoins spécifiques de communication sont
	C.4.4 : Instaurer une communication verbale et non verbale avec les personnes		
A.1.2 : Information de la personne sur les conditions d'intervention en ostéopathie	C.4.3 : Etablir des modalités de relation propices à l'intervention en ostéopathie en tenant compte des situations particulières et du niveau de compréhension de la personne		

			repérés et les attitudes adaptées identifiées
	C.4.2 : Expliquer le projet d'intervention ostéopathique, son rapport bénéfice/risques et ses éventuels effets secondaires		Les informations et conseils sont en adéquation avec l'analyse des données recueillies. Les interdictions et restrictions réglementaires d'acte sont indiquées en fonction de la situation. La démarche d'information et de conseil est adaptée à la personne. L'appropriation des informations par la personne est recherchée. Les objectifs des actions proposées sont clairs et argumentés.

<p>A.1.3 : Recueil du consentement de la personne à l'intervention</p>	<p>C.2.4 : Expliquer le projet d'intervention et recueillir le consentement de la personne</p>		<p>Les objectifs et les actions proposées sont expliqués à la personne. Le rapport bénéfice/risque est expliqué à la personne. Les réactions de la personne sont prises en compte.</p>
<p><i>A.2 Recueil d'informations nécessaires à l'élaboration du projet d'intervention de l'ostéopathe</i></p> <p>A.2.1 : Entretien et recueil d'informations concernant la situation du patient : motifs de la consultation, contexte de la demande, anamnèse, antécédents, examens para-cliniques déjà réalisés...</p>	<p>C.1.1 : Conduire un entretien permettant de recueillir les informations nécessaires</p>	<p>Évaluation écrite, étude de cas permettant une restitution des connaissances et une construction de raisonnement à partir de situations cliniques, analyse de situation.</p> <p>Consultations réalisées sur un patient par l'étudiant au sein de la clinique de l'établissement de formation dédiée à l'accueil des patients, et sur des terrains de formation clinique externe, encadrées et évaluées par des enseignants ostéopathes, de plus de cinq années d'expérience professionnelle, et formalisées dans le livret de formation pratique clinique ostéopathique.</p>	<p>Le déroulement de l'entretien est adapté à la situation. Les demandes et les attentes de la personne sont prises en compte. Les données du dossier de la personne sont prises en compte. Les éléments significatifs liés à la personne et son environnement sont identifiés. Les antécédents et les traitements en cours sont pris en compte. Les caractéristiques des troubles sont identifiées. La douleur est évaluée sur les plans quantitatif et qualitatif. Les informations recueillies sont en adéquation avec le motif de la consultation. Les informations sont justes et</p>
	<p>C.1.2 : Analyser les demandes de la personne, les données du dossier, les antécédents et les caractéristiques des symptômes et prendre en compte les traitements en cours</p>		

			<p>fiables, vérifiées par la diversité des sources et le croisement des données. Le comportement et situations à risque pour la santé sont identifiés.</p>
A.2.2 : Examen physique de la personne : examen général, visuel statique et dynamique, examen palpatoire, examen des mobilités articulaires et tissulaire	C.1.3 : Réaliser les examens physiques appropriés		<p>Le recueil des informations est réalisé dans le respect l'intimité de la personne et de la confidentialité. Le choix et la chronologie des tests de l'examen physique sont expliqués. La contre-indication à l'intervention ostéopathique est identifiée. Les dysfonctions sont mises en évidence</p>
	C.1.4 : Evaluer la mobilité des différentes articulations et les caractères physiques des tissus		
	C.1.5 : Evaluer les troubles fonctionnels		

	C.1.6 : Evaluer la douleur et en rechercher les causes en prenant en compte l'ensemble de la personne et de son environnement		
A.2.3 : Etablissement du diagnostic d'opportunité et orientation de la personne vers un médecin ou un autre professionnel médical, en cas de nécessité	C.1.7 : Identifier les situations nécessitant l'intervention d'un médecin ou d'un autre professionnel médical et celles pouvant justifier l'intervention d'un autre professionnel		
	C.1.8 : Identifier l'intérêt d'une démarche pluri professionnelle en fonction de la situation		
	C.1.9 : Discerner les éléments du ressort de l'ostéopathe		
A.2.4 : Etablissement du diagnostic ostéopathique	C.1.10 : Elaborer un diagnostic ostéopathique		L'analyse des informations recueillies au cours des différentes évaluations est cohérente. L'évaluation des dysfonctions est réalisée au regard des références existantes. Les liens sont établis entre les résultats de l'évaluation et les motifs de la consultation. Les relations entre les différentes dysfonctions sont identifiées et hiérarchisées. Les situations nécessitant une

			réorientation de la personne sont identifiées. Les situations nécessitant une démarche pluridisciplinaire sont identifiées. L'opportunité d'une prise en charge ostéopathique est déterminée. Les régions anatomiques à traiter sont identifiées. Le raisonnement est logique et argumenté. Le diagnostic ostéopathique posé fait le lien entre les éléments recueillis et analysés et les références professionnelles dans le domaine.
A.2.5 : Définition des modalités et formalisation du projet d'intervention	C.2.1 : Elaborer une stratégie d'intervention ostéopathique adaptée à la personne et à son contexte environnemental		Le projet est en adéquation avec le diagnostic ostéopathique et la situation de la personne. Le projet et le programme d'intervention prennent en compte les conclusions du diagnostic ostéopathique.
	C.2.2 : Choisir les techniques manuelles appropriées à la personne, à son modèle fonctionnel et à ses troubles en tenant compte de l'équilibre bénéfique/risques		

	<p>C.2.3 : Déterminer le rythme et le nombre de consultations nécessaires en fonction de la personne, de sa demande, des effets attendus et des objectifs de la prise en charge</p>		<p>La planification des interventions est pertinente. Le projet comporte des objectifs, des actions, des critères et modes d'évaluation Les actions prévues sont en adéquation avec le contexte d'intervention. Les choix et priorités sont expliqués et justifiés. Les adaptations nécessaires sont argumentées.</p> <p>Les finalités de l'intervention sont identifiées. Les objectifs sont cohérents avec les finalités de l'intervention. Les risques liés à l'intervention sont identifiées et le rapport bénéfice/risque évalué Le projet proposé est expliqué et argumenté</p>
	<p>C.2.5 : Identifier les critères permettant d'apprécier l'efficacité du traitement ostéopathique</p>		
	<p>C.2.6 : Formaliser un suivi des interventions</p>		

<p><i>A.3 Intervention ostéopathique</i></p> <p>A.3.1 : Mise en œuvre des règles en matière d'hygiène et de sécurité</p>	<p>C.3.3 : Appliquer les règles d'hygiène et de sécurité</p>	<p>Analyse de situation.</p> <p>Consultations réalisées sur un patient par l'étudiant au sein de la clinique de l'établissement de formation dédiée à l'accueil des patients, et sur des terrains de formation clinique externe, encadrées et évaluées par des enseignants ostéopathes, de plus de cinq années d'expérience professionnelle, et formalisées dans le livret de formation pratique clinique ostéopathique.</p>	<p>Les techniques de manipulation sont mises en œuvre conformément aux références professionnelles. Les techniques de mobilisation sont mises en œuvre conformément aux références professionnelles. Les règles d'hygiène et de sécurité sont respectées. La traçabilité de l'intervention est assurée. Toute action est expliquée à la personne.</p>
<p>A.3.2 : Mise en œuvre du traitement ostéopathique par des gestes adaptés et contrôlés</p>	<p>C.3.1 : Mettre en œuvre les techniques appropriées de manipulation et de mobilisation</p>	<p>Epreuve pratique d'anatomie palpatoire, de palpation ostéopathique, de mise en œuvre des tests et techniques et argumentation des tests et techniques utilisés en lien avec le diagnostic ostéopathique, analyse de situation.</p>	<p>Les indications et les contre-indications absolues et relatives sont systématiquement identifiées. Les gestes sont adaptés à la personne et à ses troubles fonctionnels.</p>
	<p>C.3.2 : Repérer les risques liés à la mise en œuvre de l'intervention ostéopathique</p>	<p>Consultations réalisées sur un patient par l'étudiant au sein de la clinique de l'établissement de formation dédiée à l'accueil des patients, et sur des terrains de formation clinique externe,</p>	<p>Les risques liés à la mise en œuvre des interventions ostéopathiques sont identifiés et expliqués. Les interdictions et limitation d'intervention liées à la réglementation sont respectées.</p>

A.3.3 : Surveillance des réactions de la personne durant l'intervention ostéopathique	C.3.5 : Adapter l'intervention ostéopathique à l'évolution des troubles de la personne	encadrées et évaluées par des enseignants ostéopathes, de plus de cinq années d'expérience professionnelle, et formalisées dans le livret de formation pratique clinique ostéopathique. Présentation écrite ou orale d'un projet d'intervention ostéopathique à partir d'une situation de consultation.	Les réactions de la personne sont surveillées et analysées durant le traitement ostéopathique. Les effets du traitement ostéopathique sont identifiés de manière appropriée. Les mesures pertinentes sont déterminées en cas de réactions non souhaitées. La douleur est évaluée et une réponse appropriée est mise en œuvre. L'adaptation des gestes en fonction de l'évaluation des résultats est expliquée. Les situations d'urgence sont repérées. Les mesures d'urgence à mettre en œuvre dans différentes situations d'urgence sont identifiées et expliquées. Les finalités de l'intervention sont identifiées. Les objectifs sont cohérents avec les finalités de l'intervention. Les risques liés à l'intervention sont identifiées et le rapport bénéfique/risque évalué		
	C.3.8 : Identifier les situations d'urgence et prendre les mesures appropriées				
A.3.4 : Suivi des résultats du traitement ostéopathique et adaptation du projet d'intervention	C.2.7 : Evaluer l'efficacité du traitement ostéopathique en suivant l'évolution dans le temps des résultats obtenus				
	C.2.8 : Adapter la stratégie d'intervention en fonction de cette évaluation				
	C.3.4 : Evaluer les résultats du traitement ostéopathique mis en œuvre				

			Le projet proposé est expliqué et argumenté
A.3.5 : Conseils à la personne : activité gestuelle, posture, hygiène de vie, prise en charge par un autre professionnel...	C.4.5 : Proposer des actions de prévention pour aider au maintien de l'état de santé des personnes et en assurer le suivi		Les informations et conseils sont en adéquation avec l'analyse des données recueillies. Les interdictions et restrictions réglementaires d'actes sont indiquées en fonction de la situation. La démarche d'information et de conseil est adaptée à la personne. L'appropriation des informations par la personne est recherchée. Les objectifs des actions proposées sont clairs et argumentés
<i>A.4 Organisation des activités et gestion de l'information</i>	C.6.9 : Organiser les plannings, les rendez-vous et la répartition des activités	Etudes de cas, présentation écrite ou orale du projet professionnel et de la préparation de son intégration professionnelle.	Les informations nécessaires sont identifiées : réglementation, démarches
A.4.1 : Préparation, organisation et planification des interventions			
A.4.2 : Enregistrement et suivi des données permettant la traçabilité des interventions ostéopathiques	C.3.6 : Assurer la traçabilité des interventions en ostéopathie	Consultations réalisées sur un patient par l'étudiant au sein de la clinique de l'établissement de formation dédiée à l'accueil des	Toutes les informations nécessaires sont indiquées sur le support adapté. Les informations indiquées

A.4.3 : Échanges avec les professionnels de santé par les moyens adaptés	C.3.7 : Transmettre les informations nécessaires dans le cadre d'une prise en charge pluridisciplinaire	patients, et sur des terrains de formation clinique externe, encadrées et évaluées par des enseignants ostéopathes, de plus de cinq années d'expérience professionnelle, et formalisées dans le livret de formation pratique clinique ostéopathique. Analyse de situation.	sont exactes. Les informations nécessaires sont remises à la personne, en fonction des situations, dans le cadre d'une prise en charge pluri professionnelle
A.4.5 : Rédaction de courriers et de comptes rendus	C.3.7 : Transmettre les informations nécessaires dans le cadre d'une prise en charge pluridisciplinaire		
<i>A.5 Gestion d'un cabinet</i> A.5.1 : Gestion administrative d'un cabinet	C.6.1 : Choisir un mode d'exercice	Etudes de cas, présentation écrite ou orale du projet professionnel et de la préparation de son intégration professionnelle. Consultations réalisées sur un patient par l'étudiant au sein de la clinique de l'établissement de formation dédiée à l'accueil des patients, et sur des terrains de formation clinique externe, encadrées et évaluées par des enseignants ostéopathes, de plus de cinq années d'expérience professionnelle, et formalisées dans le livret de formation pratique clinique ostéopathique.	
	C.6.2 : Elaborer et gérer un budget		La structure et le fonctionnement d'un budget sont identifiés. Les éléments devant figurer dans un bilan comptable sont identifiés
A.5.2 : Gestion du personnel d'un cabinet	C.6.10 : Appliquer la réglementation liée à la gestion du personnel		La réglementation liée à la gestion du personnel est identifiée et expliquée

A.5.3 : Gestion des dossiers administratifs, archivage	C.6.3 : Etablir, suivre, archiver les éléments de gestion administrative et comptable		Les documents administratifs sont mis à jour de manière régulière et rigoureuse
A.5.4 : Gestion des matériels et des locaux	C.6.4 : Mettre en œuvre les mesures nécessaires à l'hygiène et à la sécurité des locaux, des installations et des matériels et assurer leur évaluation		Les équipements et matériels nécessaires au fonctionnement sont identifiés. Les règles de sécurité, d'hygiène et d'accessibilité en vigueur sont appliquées. L'organisation des lieux est fonctionnelle. Les matériels et locaux sont maintenus en bon état de fonctionnement selon les règles d'usage et les réglementations en vigueur
	C.6.5 : Organiser l'espace professionnel		
	C.6.6 : Choisir du matériel adapté à la structure et aux activités		
	C.6.7 : Organiser les achats, la maintenance, la traçabilité et la gestion des stocks des matériels et consommables		
	C.6.8 : Organiser et contrôler la gestion des déchets dans le respect des règles et procédures		
<i>A.6 Veille professionnelle et formation continue</i> A.6.1 : Actualisation de connaissances et documentation professionnelle	C.5.1 : Identifier les ressources documentaires nécessaires et utiliser des bases de données actualisées	Rapport et présentation d'une synthèse bibliographique autour d'une thématique, présentation d'un article scientifique et de son utilité en ostéopathie, évaluation	Toutes les données scientifiques et professionnelles appropriées sont recherchées. La sélection

		écrite et orale d'anglais, présentation écrite ou orale d'une analyse de pratique.	des données est pertinente.
	C.5.2 : Questionner, traiter, analyser des données scientifiques et/ou professionnelles	Consultations réalisées sur un patient par l'étudiant au sein de la clinique de l'établissement de formation dédiée à l'accueil des patients, et sur des terrains de formation clinique externe, encadrées et évaluées par des enseignants ostéopathes, de plus de cinq années d'expérience professionnelle, et formalisées dans le livret de formation pratique clinique ostéopathique.	L'analyse de l'ensemble des données recueillies est pertinente Le raisonnement utilisé et la démarche d'analyse des informations sont expliqués.
	C.5.3 : Interpréter et utiliser les données contenues dans des publications nationales et internationales		Pertinence de l'interprétation des données recueillies
A.6.2 : Participation à des formations continues, séminaires, congrès	C.5.9 : Identifier les domaines de formation professionnelle et personnelle à développer.	Analyse d'une pratique professionnelle, présentation écrite ou orale d'une analyse de pratique. Présentation écrite ou orale d'une analyse de pratique.	Les informations permettant de mener la démarche d'évaluation sont repérées et les modalités identifiées. La démarche d'analyse de l'intervention et le raisonnement sont formalisés et logiques. Les axes d'évolution sont identifiés : formation professionnelle à développer, domaines d'intervention sur lesquels les efforts doivent porter, informations à rechercher. Les analyses de situations sont présentées et

			<p>argumentées en utilisant un vocabulaire professionnel</p> <p>Les propositions d'amélioration de sa pratique sont justifiées et adaptées. Des moyens d'amélioration de sa pratique sont recherchés mis en place ainsi que des critères pour en mesurer l'impact.</p>
A.6.3 : Participation à des activités de formation	C.5.4 : Observer, formaliser et expliciter les éléments de sa pratique professionnelle		La pratique professionnelle est analysée au regard des références professionnelles. Les éléments devant être pris en compte dans l'évaluation des interventions sont identifiés et explicités :
A.6.4 : Participation à des démarches d'évaluation des pratiques professionnelles	C.5.5 : Analyser sa pratique professionnelle au regard des références professionnelles et des évolutions		<p>réglementation, références professionnelles, principes de qualité, d'ergonomie, de sécurité, d'hygiène, de traçabilité, satisfaction des bénéficiaires.</p> <p>Les informations permettant de mener la démarche d'évaluation sont repérées et les</p>
	C.5.6 : Evaluer la mise en œuvre de ses interventions au regard des principes de qualité, de sécurité et de satisfaction de la personne		

			modalités identifiées. La démarche d'analyse de l'intervention et le raisonnement sont formalisés et logiques. Les axes d'amélioration sont identifiés : formation professionnelle à développer, domaines d'intervention sur lesquels les efforts doivent porter, informations à rechercher. Les analyses de situations sont présentées et argumentées en utilisant un vocabulaire professionnel.
	C.5.7 : Identifier les améliorations possibles et les mesures de réajustement de sa pratique		La pratique professionnelle est analysée au regard des références professionnelles. Les éléments devant être pris en compte dans l'évaluation des interventions sont identifiés et explicités :
	C.5.8 : Confronter sa pratique professionnelle à celle de ses pairs, de l'équipe ou d'autres professionnels		réglementation, références professionnelles, principes de qualité, d'ergonomie, de sécurité, d'hygiène, de

			<p>traçabilité, satisfaction des bénéficiaires.</p> <p>Les propositions d'amélioration de sa pratique sont justifiées et adaptées. Des moyens d'amélioration de sa pratique sont recherchés mis en place ainsi que des critères pour en mesurer l'impact.</p>
A.6.5 : Participation à des travaux de recherche professionnelle	C.5.10 : Rédiger et présenter des documents professionnels en vue d'une communication orale et/ou écrite		<p>Pertinence des données recherchées au regard d'une problématique posée</p> <p>Pertinence de l'interprétation des données recueillies</p> <p>Pertinence de l'analyse de la pratique professionnelle</p>

Le cas échéant, description de tout autre document constitutif de la certification professionnelle